

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL RELEVANT
EXCLUSIVEMENT DU PROTOCOLE DE MADRID**

(Règle 9 du règlement d'exécution commun)

IMPORTANT

1. Le présent formulaire **MM2** doit être utilisé lorsque la demande internationale est régie **exclusivement par le Protocole de Madrid**. Ce sera le cas :
 - lorsque l'*Office d'origine* (voir les rubriques 1 et 3) est l'Office d'une partie contractante qui est liée *uniquement par le Protocole de Madrid*, ou
 - lorsque l'*Office d'origine* est l'Office d'une partie contractante qui est *liée à la fois par l'Arrangement de Madrid et par le Protocole de Madrid*, et lorsque toutes les parties contractantes désignées sont *parties au Protocole de Madrid*, qu'elles soient ou non également parties à l'Arrangement.
2. Ce formulaire **doit être envoyé à l'Office d'origine**. Il ne doit **pas** être envoyé directement au Bureau international.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20, Suisse
Tél. (Service aux clients du système de Madrid) : +41 (0)22 338 8686
Tlcp. (Service d'enregistrement de Madrid) : +41 (0)22 740 1429
Mél. : intreg.mail@wipo.int – Internet : www.wipo.int

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL
RELEVANT EXCLUSIVEMENT DU PROTOCOLE DE MADRID**

<u>À remplir par le déposant</u>	<u>À remplir par l'Office</u>
La présente demande comprend le nombre suivant de : – Feuilles supplémentaires : – Formulaires MM17 : Référence du déposant :	Référence de l'Office :

1

PARTIE CONTRACTANTE DONT L'OFFICE EST L'OFFICE D'ORIGINE

.....

2

DÉPOSANT

a) Nom :

.....

b) Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

c) Adresse pour la correspondance :

.....

.....

.....

.....

.....

d) Téléphone : Télécopieur :

Adresse électronique :

Si vous fournissez une adresse électronique, toute correspondance émise par le Bureau international en relation à cette demande internationale ou à l'enregistrement qui en est issu sera envoyée exclusivement de façon électronique et, **par conséquent, vous ne recevrez plus aucune correspondance sur papier**. De même, toute autre correspondance émise par le Bureau international en relation à d'autres demandes internationales ou aux enregistrements internationaux pour lesquels la même adresse électronique a été ou sera fournie sera envoyée exclusivement de façon électronique. Veuillez noter qu'en ce qui concerne les communications électroniques, une seule adresse électronique pour chaque enregistrement international peut être enregistrée.

e) Langue souhaitée pour la correspondance : Anglais Espagnol Françaisf) Autres indications (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées; à titre d'exemple, si les **États-Unis d'Amérique** sont désignés, ces indications sont nécessaires) :

i) si le déposant est une personne physique, nationalité du déposant :

ii) si le déposant est une personne morale :

– forme juridique de la personne morale :

– État et, le cas échéant, entité territoriale de cet État dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :

.....

3**QUALIFICATION POUR DÉPOSER**

a) Indiquer en cochant la case appropriée :

- i) lorsque la partie contractante mentionnée à la rubrique 1 est un État, si le déposant est un ressortissant de cet État; ou
- ii) lorsque la partie contractante mentionnée à la rubrique 1 est une organisation, le nom de l'État dont le déposant est un ressortissant :; ou
- iii) si le déposant est domicilié sur le territoire de la partie contractante mentionnée à la rubrique 1; ou
- iv) si le déposant a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la partie contractante mentionnée à la rubrique 1.

b) Lorsque l'adresse du déposant donnée à la rubrique 2.b) n'est pas dans la partie contractante mentionnée à la rubrique 1, indiquer dans l'espace prévu ci-dessous :

- i) si la case correspondant à l'alinéa a)iii) de la présente rubrique a été cochée, le domicile du déposant sur le territoire de cette partie contractante, ou,
- ii) si la case correspondant à l'alinéa a)iv) de la présente rubrique a été cochée, l'adresse de l'établissement industriel ou commercial du déposant sur le territoire de cette partie contractante.

.....

.....

.....

.....

.....

4**CONSTITUTION D'UN MANDATAIRE**

Nom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

Téléphone : Télécopieur :

Adresse électronique :

Si vous fournissez une adresse électronique, toute correspondance émise par le Bureau international en relation à cette demande internationale ou à l'enregistrement qui en est issu sera envoyée exclusivement de façon électronique et, **par conséquent, vous ne recevrez plus aucune correspondance sur papier**. De même, toute autre correspondance émise par le Bureau international en relation à d'autres demandes internationales ou aux enregistrements internationaux pour lesquels la même adresse électronique a été ou sera fournie sera envoyée exclusivement de façon électronique. Veuillez noter qu'en ce qui concerne les communications électroniques, une seule adresse électronique pour chaque enregistrement international peut être enregistrée.

5**DEMANDE DE BASE OU ENREGISTREMENT DE BASE**

Numéro de la demande de base : Date de la demande de base : (jj/mm/aaaa)

Numéro de l'enregistrement de base : Date de l'enregistrement de base : (jj/mm/aaaa)

6**PRIORITÉ REVENDIQUÉE**

Le déposant revendique la priorité du dépôt antérieur mentionné ci-dessous :

Office auprès duquel le dépôt antérieur a été effectué :

Numéro du dépôt antérieur (s'il est disponible) :

Date du dépôt antérieur : (jj/mm/aaaa)

Si la revendication de priorité ne s'applique pas à la totalité des produits et services énumérés à la rubrique 10 du présent formulaire, indiquer ci-dessous les produits et services pour lesquels la priorité est revendiquée :

.....

Si plusieurs priorités sont revendiquées, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire en donnant les renseignements demandés ci-dessus pour chaque priorité revendiquée.

7**LA MARQUE**

a) Placer la reproduction de la marque, telle qu'elle figure dans la demande de base ou dans l'enregistrement de base, dans le carré ci-dessous.

b) Si la reproduction au point a) est en noir et blanc et que la couleur est revendiquée à la rubrique 8, placer une reproduction couleur de la marque dans le carré ci-dessous.

c) Le déposant déclare qu'il souhaite que la marque soit considérée comme une marque en caractères standard.

d) La marque consiste exclusivement en une couleur ou une combinaison de couleurs en tant que telles, sans aucun élément figuratif.

Lorsque l'Office d'origine a adressé ce formulaire par télécopieur, le présent espace doit être complété avant d'adresser l'original de cette page au Bureau international.

Numéro de l'enregistrement de base ou numéro de référence de l'Office indiqué sur la première page du formulaire :

.....

Signature par l'Office d'origine :

8**COULEUR(S) REVENDIQUÉE(S)**

- a) Le déposant revendique la couleur comme élément distinctif de la marque.

Couleur ou combinaison de couleurs revendiquée :

.....

- b) Indication, pour chaque couleur, des parties principales de la marque qui sont dans cette couleur (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées) :

.....

.....

9**INDICATIONS DIVERSES**

- a) Translittération de la marque (cette indication est obligatoire lorsque la marque se compose, en tout ou en partie, de caractères autres que latins ou de chiffres autres qu'arabes ou romains) :

.....

- b) Traduction de la marque (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées) :

i) en anglais :

.....

ii) en espagnol :

.....

iii) en français :

.....

- c) Les termes contenus dans la marque n'ont pas de signification (et ne peuvent donc être traduits).

- d) Le cas échéant, cocher la ou les cases pertinentes ci-dessous :

Marque tridimensionnelle

Marque sonore

Marque collective, marque de certification ou marque de garantie

- e) Description de la marque (le cas échéant) :

.....

.....

- f) Éléments verbaux de la marque (le cas échéant) :

.....

.....

- g) Le déposant déclare qu'il souhaite ne pas revendiquer la protection à l'égard des élément(s) suivant(s) de la marque :

.....

.....

10

PRODUITS ET SERVICES

Vous pouvez trouver les indications qui sont préalablement acceptées par le Bureau international dans le Gestionnaire de produits et services de Madrid (MGS) à l'adresse www.wipo.int/mgs/. En utilisant ces indications, vous pouvez éviter d'éventuelles irrégularités concernant le classement des produits et des services et un retard dans l'inscription de l'enregistrement international.

Veillez utiliser le point virgule (;) pour spécifier clairement les indications des produits et services de votre liste. Par exemple:
09 Appareils et instruments scientifiques et optiques ; trames pour la photogravure ; ordinateurs.
35 Publicité ; établissement de statistiques ; agences d'informations commerciales.

S'il vous plaît, veuillez utiliser la police "**Courier New**" ou "**Times New Roman**", taille 12 pt, ou plus.

a) Indiquer ci-dessous les produits et services pour lesquels l'enregistrement international est demandé :

Classe

Produits et services

b) Le déposant souhaite **limiter** la liste des produits et services à l'égard de l'une ou de plusieurs parties contractantes désignées, comme suit :

Partie contractante

Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels la protection est demandée dans cette partie contractante



Si l'espace prévu est insuffisant, cocher la case et utiliser une **feuille supplémentaire**

11

DÉSIGNATIONS

(Des informations relatives aux procédures nationales ou régionales en vigueur dans chacune des parties contractantes désignées peuvent être consultées sur le site Internet à l'adresse suivante : www.wipo.int/madrid/fr/members/ipoffices_info.html. Des informations supplémentaires figurent également dans les avis d'information consultables à l'adresse suivante : www.wipo.int/madrid/fr/notices/.)

Cocher les cases correspondantes :

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> AG Antigua-et-Barbuda | <input type="checkbox"/> EE Estonie | <input type="checkbox"/> LA République démocratique populaire lao | <input type="checkbox"/> RS Serbie |
| <input type="checkbox"/> AL Albanie | <input type="checkbox"/> EG Égypte | <input type="checkbox"/> LI Liechtenstein | <input type="checkbox"/> RU Fédération de Russie |
| <input type="checkbox"/> AM Arménie | <input type="checkbox"/> EM Union européenne ¹ | <input type="checkbox"/> LR Libéria | <input type="checkbox"/> RW Rwanda |
| <input type="checkbox"/> AT Autriche | <input type="checkbox"/> ES Espagne | <input type="checkbox"/> LS Lesotho | <input type="checkbox"/> SD Soudan |
| <input type="checkbox"/> AU Australie | <input type="checkbox"/> FI Finlande | <input type="checkbox"/> LT Lituanie | <input type="checkbox"/> SE Suède |
| <input type="checkbox"/> AZ Azerbaïdjan | <input type="checkbox"/> FR France | <input type="checkbox"/> LV Lettonie | <input type="checkbox"/> SG Singapour ² |
| <input type="checkbox"/> BA Bosnie-Herzégovine | <input type="checkbox"/> GB Royaume-Uni ² | <input type="checkbox"/> MA Maroc | <input type="checkbox"/> SI Slovénie |
| <input type="checkbox"/> BG Bulgarie | <input type="checkbox"/> GE Géorgie | <input type="checkbox"/> MC Monaco | <input type="checkbox"/> SK Slovaquie |
| <input type="checkbox"/> BH Bahreïn | <input type="checkbox"/> GH Ghana | <input type="checkbox"/> MD République de Moldova | <input type="checkbox"/> SL Sierra Leone |
| <input type="checkbox"/> BN Brunéi Darussalam ² | <input type="checkbox"/> GM Gambie | <input type="checkbox"/> ME Monténégro | <input type="checkbox"/> SM Saint-Marin |
| <input type="checkbox"/> BQ Bonaire, Saint-Eustache et Saba ⁶ | <input type="checkbox"/> GR Grèce | <input type="checkbox"/> MG Madagascar | <input type="checkbox"/> ST Sao Tomé-et-Principe |
| <input type="checkbox"/> BT Bhoutan | <input type="checkbox"/> HR Croatie | <input type="checkbox"/> MK Ex-République yougoslave de Macédoine | <input type="checkbox"/> SX Saint-Martin (partie néerlandaise) ⁶ |
| <input type="checkbox"/> BW Botswana | <input type="checkbox"/> HU Hongrie | <input type="checkbox"/> MN Mongolie | <input type="checkbox"/> SY République arabe syrienne |
| <input type="checkbox"/> BX Benelux | <input type="checkbox"/> IE Irlande ² | <input type="checkbox"/> MX Mexique | <input type="checkbox"/> SZ Swaziland |
| <input type="checkbox"/> BY Bélarus | <input type="checkbox"/> IL Israël | <input type="checkbox"/> MZ Mozambique ² | <input type="checkbox"/> TJ Tadjikistan |
| <input type="checkbox"/> CH Suisse | <input type="checkbox"/> IN Inde ² | <input type="checkbox"/> NA Namibie | <input type="checkbox"/> TM Turkménistan |
| <input type="checkbox"/> CN Chine | <input type="checkbox"/> IR Iran (République Islamique d') | <input type="checkbox"/> NO Norvège | <input type="checkbox"/> TN Tunisie |
| <input type="checkbox"/> CO Colombie | <input type="checkbox"/> IS Islande | <input type="checkbox"/> NZ Nouvelle-Zélande ² | <input type="checkbox"/> TR Turquie |
| <input type="checkbox"/> CU Cuba ⁵ | <input type="checkbox"/> IT Italie | <input type="checkbox"/> OA Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ³ | <input type="checkbox"/> UA Ukraine |
| <input type="checkbox"/> CW Curaçao ⁶ | <input type="checkbox"/> JP Japon ⁵ | <input type="checkbox"/> OM Oman | <input type="checkbox"/> US États-Unis d'Amérique ⁴ |
| <input type="checkbox"/> CY Chypre | <input type="checkbox"/> KE Kenya | <input type="checkbox"/> PH Philippines | <input type="checkbox"/> UZ Ouzbékistan |
| <input type="checkbox"/> CZ Tchéquie | <input type="checkbox"/> KG Kirghizistan | <input type="checkbox"/> PL Pologne | <input type="checkbox"/> VN Viet Nam |
| <input type="checkbox"/> DE Allemagne | <input type="checkbox"/> KH Cambodge | <input type="checkbox"/> PT Portugal | <input type="checkbox"/> ZM Zambie |
| <input type="checkbox"/> DK Danemark | <input type="checkbox"/> KP République populaire démocratique de Corée | <input type="checkbox"/> RO Roumanie | <input type="checkbox"/> ZW Zimbabwe |
| <input type="checkbox"/> DZ Algérie | <input type="checkbox"/> KR République de Corée | | |
| | <input type="checkbox"/> KZ Kazakhstan | | |

Autres :

¹ La désignation de l'Union européenne couvre les États membres suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie .

Si l'**Union européenne** est désignée, il est obligatoire d'indiquer une deuxième langue de travail devant l'Office de l'Union européenne, parmi l'une des suivantes : Allemand Anglais Espagnol Italien

Par ailleurs, si le déposant souhaite revendiquer l'ancienneté d'une marque antérieure enregistrée dans, ou pour, un État membre de l'Union européenne, le formulaire officiel MM17 doit être annexé à la présente demande internationale.

² En désignant le **Brunéi Darussalam**, l'**Inde**, l'**Irlande**, le **Mozambique**, la **Nouvelle-Zélande**, le **Royaume-Uni** ou **Singapour**, le déposant déclare qu'il a l'intention que la marque sera utilisée par lui-même ou avec son consentement dans ce pays en relation avec les produits et services identifiés dans la présente demande.

³ La désignation de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle couvre les États membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.

⁴ Si les **États-Unis d'Amérique** sont désignés, il est obligatoire d'annexer à la présente demande internationale le formulaire officiel (MM18) contenant la déclaration d'intention d'utiliser la marque requise par cette partie contractante. La rubrique 2.f) du présent formulaire doit également être remplie.

⁵ **Cuba** et le **Japon** ont fait une notification conformément à la règle 34.3)a) du règlement d'exécution commun. Leurs **taxes individuelles** respectives **sont dues en deux parties**. Par conséquent, lorsque **Cuba** ou le **Japon** est désigné, seule la première partie de la taxe individuelle applicable est due au moment du dépôt de la présente demande internationale. La seconde partie ne devra être payée que si l'Office de la partie contractante concernée désignée considère que la marque qui fait l'objet de l'enregistrement international remplit les conditions requises pour être protégée. La date limite de paiement de la seconde partie ainsi que le montant dû seront notifiés au titulaire de l'enregistrement international à une date ultérieure.

⁶ Entité territoriale qui faisait partie des anciennes Antilles néerlandaises.

12**SIGNATURE DU DÉPOSANT ET/OU DE SON MANDATAIRE**
(si exigé ou autorisé par l'Office d'origine)*En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :*

.....

13**ATTESTATION ET SIGNATURE DE LA DEMANDE INTERNATIONALE PAR L'OFFICE D'ORIGINE**

a) Attestation

L'Office d'origine certifie

- i) que la requête aux fins de la présentation de la présente demande lui est parvenue le (jj/mm/aaaa).
- ii) que le déposant nommé à la rubrique 2 et le déposant nommé dans la demande de base ou le titulaire nommé dans l'enregistrement de base mentionné à la rubrique 5 sont une seule et même personne, que toute indication donnée à la rubrique 7.d), 9.d) ou 9.e) figure aussi dans la demande de base ou l'enregistrement de base, selon le cas, que la marque à la rubrique 7.a) est la même que dans la demande de base ou l'enregistrement de base, selon le cas, que, si la couleur est revendiquée à titre d'élément distinctif de la marque dans la demande de base ou l'enregistrement de base, la même revendication figure à la rubrique 8 ou que, si la couleur est revendiquée à la rubrique 8 sans l'avoir été dans la demande de base ou l'enregistrement de base, la marque dans la demande de base ou l'enregistrement de base est bien dans la couleur ou la combinaison de couleurs revendiquée, et que les produits et services indiqués à la rubrique 10 sont couverts par la liste des produits et services figurant dans la demande de base ou l'enregistrement de base, selon le cas.

Si la présente demande internationale est fondée sur plusieurs demandes de base ou enregistrements de base, l'attestation ci-dessus est réputée s'appliquer à toutes ces demandes ou tous ces enregistrements.

b) Nom de l'Office :

.....

c) Nom et signature du fonctionnaire signant au nom de l'Office :

En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :

.....

.....

d) Nom et adresse électronique de la personne de contact à l'Office :

.....

FEUILLE DE CALCUL DES ÉMOLUMENTS ET TAXES

a) INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER SUR UN COMPTE COURANT

Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur un compte courant ouvert auprès du Bureau international (si cette case est cochée, il n'est pas nécessaire de compléter b)).

Titulaire du compte : Numéro du compte :

Identité de l'auteur des instructions :

b) MONTANT DES ÉMOLUMENTS ET TAXES

(voir calculateur de taxes : www.wipo.int/madrid/fr/fees/calculator.jsp)

Émoluments de base : 653 francs suisses si la reproduction de la marque est en noir et blanc uniquement; 903 francs suisses s'il y a une reproduction en couleur. (Pour les demandes internationales déposées par des déposants dont le pays d'origine est un pays figurant parmi les pays les moins avancés, conformément à la liste établie par l'Organisation des Nations Unies (www.wipo.int/ldcs/en/country), 65 francs suisses si la reproduction est en noir et blanc uniquement et 90 francs suisses s'il y a une reproduction en couleur.)

Compléments d'émoluments et émoluments supplémentaires :

Nombre de désignations auxquelles le complément d'émolument s'applique	x	Complément d'émolument 100 francs suisses	=	Montant total des compléments d'émoluments	=>
--	---	--	---	---	----	-------

Nombre de classes de produits et services en sus de la troisième	x	Émoluments supplémentaires 100 francs suisses	=	Montant total des émoluments supplémentaires	=>
--	---	--	---	---	----	-------

Taxes individuelles (francs suisses) :

Parties contractantes désignées	Taxe individuelle	Parties contractantes désignées	Taxe individuelle
.....
.....
.....
.....

Montant total des taxes individuelles =>

TOTAL GÉNÉRAL (francs suisses)

c) MODE DE PAIEMENT

Identité de l'auteur du paiement :

Paiement reçu et confirmé par l'OMPI Numéro de quittance de l'OMPI
.....

Versement sur le compte bancaire de l'OMPI
n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0
Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70 Références du paiement jj/mm/aaaa
Swift/BIC : CRESCHZZ80A

Versement sur le compte postal de l'OMPI
(uniquement pour des paiements intereuropéens)
n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8 Références du paiement jj/mm/aaaa
Swift/BIC : POFICHBE

